



REGIONALE D'ARBITRAGE

Procès-Verbal n° 18
Du mardi 09 Juillet 2019
A l'antenne EST de Saint-Benoit

Présents : M. Karl MOULTSON Président, M. Irshad ABDUL MUNAF, M. Bruno FONTAINE, M. Jean Luc ROYER, M. Aurélien MADIA, Me. Marie Claude BANOR; M. Didier RINGUIN, M. Eric TOURON administratif LRF.

Invités : M. Jean Yves LATCHIMY, M. Jean Marc NARSOU.

Absents excusés : M. André ASSON, M. Christophe RAMASSAMY, M. Didier RINGUIN.

Début de séance : 18h30

En amont de la réunion, la Régionale d'Arbitrage reçoit les jeunes arbitres du secteur Est, afin de dialoguer avec eux sur l'ensemble des problèmes qu'ils peuvent rencontrer sur les terrains, de désignations, transport et de mettre en place leur suivis.

La Régionale d'Arbitrage adopte à l'unanimité des membres présents les procès-verbaux n° 14 et 15.

Auditions d'arbitres :

La Régionale d'Arbitrage reçoit un arbitre pour un retard sur un match jeune et une absence sur un tournoi féminin.

L'arbitre explique qu'il a informé la Ligue Réunionnaise de Football par le biais de sa fiche de renseignement qu'il ne faisait pas les compétitions féminines et de plus n'était pas disponible ce week-end car blessé. La Régionale d'Arbitrage prend acte de cette décision et espère le voir prochainement dans l'encadrement de tournoi masculin si elle fait appel à lui.

La Régionale d'Arbitrage reçoit un duo d'arbitres sur un match arrêté ou les formalités administratives et techniques n'ont pas été appliquées.

Après lecture des différents rapports et explication des intéressés, la Régionale d'Arbitrage leur rappelle les procédures à adopter dans cette situation. La Régionale d'Arbitrage décide pour faiblesse manifeste dans l'exercice de ses responsabilités des mesures administratives suivantes :

- 2 mois de non-désignation pour l'arbitre central
- Rappel à l'ordre pour l'arbitre assistant
- Le second assistant étant excusé reste non désignable jusqu'à audition.

La Régionale d'Arbitrage reçoit un arbitre et un candidat pour explication des conditions dans lesquelles le candidat a passé son examen, après les explications des intéressés, du



responsable du secteur sud et du responsable de la formation il apparaît que les conditions définies par la Régionale d'Arbitrage n'étaient pas respectées pour pouvoir valider l'examen de ce candidat. Il est proposé à ce candidat de repasser son examen le soir même pour ne pas le pénaliser. Pour donner suite à son refus, la Régionale d'Arbitrage annule son examen et le retire de ses effectifs d'arbitres.

Test TAISA :

La Régionale d'Arbitrage organise un test TAISA le 07 Août 2019 lieu et horaires à définir pour les arbitres évoluant en Régionale 1 et Régionale 2 et dans le but de se rapprocher des conditions de test de la FIFA, définies les critères suivants :

- Pour les arbitres évoluant en Régionale 1 :
40 paliers de 70 mètres en 15/20
30 paliers de 70 mètres en 15/20 pour les féminines
- Pour les arbitres évoluant en Régionale 2
35 paliers de 70 mètres en 15/20
25 paliers de 70 mètres en 15/20 pour les féminines

Séminaire Arbitres :

Un séminaire arbitres est en projet pour le 24 et 25 août 2019 avec des demandes d'interventions de formateurs de la FFF ; le programme reste à définir.

Compte -rendu du séminaire des Présidents des Commissions Régionales d'Arbitrage :

Le Président de la Régionale d'Arbitrage fait le compte-rendu du séminaire, des pistes sont à étudier notamment sur les référents arbitres club. L'idée générale qui en ressort est que les actions demandées par la FFF ne peuvent pas être entreprises sans le recrutement d'un CTRA.

Compte-rendu des secteurs :

Le Président demande aux responsables secteurs, leurs retours sur les suivis des jeunes arbitres et la détection des potentiels.

Secteur Sud :

Point sur la désignation des arbitres et des encadrants sur les deux tournois du Tampon.

Secteur Nord :

Organisation d'une séance de travail pratique en atelier à destination des jeunes recrues.
Un problème remonté sur un match de l'EF Saint-François, les arbitres seront convoqués par la Régionale d'Arbitrage.

Secteur Est :

Compte-rendu sur une observation terrain.



Secteur Ouest :

Retour sur le Tournoi de la Possession en collaboration avec la Brigade de Prévention de la délinquance de la gendarmerie nationale, 2 recrues désignées et un arbitre encadrés par M. LIN Armand.

Remontées des prestations d'un arbitre du secteur, la Régionale d'Arbitrage mènera une enquête.

Bon de la commune de Saint Paul : les délais de remboursements sont trop longs.

Réflexion sur les moyens à mettre en place pour accélérer les règlements. Versement fait par la Ligue Réunionnaise de football le 06/07/2019.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h40.

Le Président
Karl MOULTSON

Le Secrétaire

